

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 10 octobre 2024**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Olivier FREGEAC représenté par Arnaud MERCIER - Amapola VENTRON représentée par Christian AMIRATY.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**TCM-008-16598/24/BM**

**■ Attribution d'une subvention à l'association Green Cross pour l'organisation d'un Forum Professionnel - Approbation d'une convention - MGDIS n° 9528**

**101275**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Compte tenu de la politique d'actions en matière de la compétence de l'eau qu'elle met en place en direction de la population, la Métropole Aix-Marseille-Provence entend établir des relations avec toute personne physique ou morale, notamment de statut associatif, dont l'activité est considérée d'intérêt général dans ce domaine.

Green Cross France et Territoires est une association loi 1901 d'intérêt général sur rescrit, basée à Paris et à Marseille, dont la vocation est d'éclairer les choix permettant de passer des vulnérabilités à la résilience climatique, écologique, sociale et économique.

Cette Association a mis en place une méthodologie des vulnérabilités à la résilience permettant, par une approche transverse et co-construite, d'identifier des priorités pour atteindre plus rapidement la résilience et de partager des retours d'expérience en appui. L'association a identifié que le bassin marseillais (au sens large, intégrant en particulier la Camargue et la Plaine de la Crau, l'étang de Berre, et le périmètre du contrat de baie) était un territoire d'intérêt spécifique pour accélérer la résilience EAU, un creuset d'histoire et de retours d'expériences innovants, tant sur l'accès à l'eau de boisson et à l'assainissement, qu'en termes de risques et de construction urbaine, de déploiement des activités agricoles, forestières, industrielles, économiques et touristiques, que de rayonnement et de culture.

La Métropole est particulièrement engagée dans une vision et une action intégratrice autour de l'eau, qui passe à la fois par la sensibilisation, la mobilisation et la coordination des acteurs, la réalisation d'actions et la mise en place régulière d'innovation et de démonstration. Parmi les sujets d'intérêt prioritaire actuellement :

- La gestion des bassins versants et de la bonne qualité écologique des cours d'eau,
- La renaturation des cours d'eau,
- La prévention du risque inondation,
- Une montée en effectivité sur le risque submersion.

Ces activités sont opérées en coopération étroite avec les autres territoires et acteurs, en particulier via :

- L'implication dans les Contrats de Baie, de rivières, d'étang et de nappe,
- La mission interministérielle de l'eau qui sert de fil rouge au territoire,
- L'appui à l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

L'association Green Cross France et Territoires propose la tenue d'un forum professionnel à Marseille et sollicite le partenariat de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour sa préparation. La présente convention en précise les termes.

Fort de cet engagement, la Métropole mettra ainsi en valeur sa politique et les actions du grand cycle de l'eau dans le cadre d'un Forum, permettant de mobiliser, d'impliquer et de fédérer l'ensemble des acteurs du territoire métropolitain sur le thème de l'eau, en y exposant les retours d'expérience d'autres réseaux.

Ce forum, organisé à Marseille le 07 novembre 2024, donnera lieu à un document de synthèse utile à la Métropole et à l'ensemble des acteurs du territoire oeuvrant dans le grand cycle de l'Eau.

Ce Forum professionnel sera une étape forte pour mobiliser tous les acteurs et permettre d'élaborer un calendrier ainsi qu'une collecte des retours d'expérience en appui du projet fédérateur sur l'EAU.

Dans une seconde étape, Green Cross, effectuera la préparation, la coordination et la réalisation des travaux de l'Acte III Eau à Marseille, en application de sa méthodologie des vulnérabilités à la résilience et d'une manière opérationnelle, sobre et focalisée sur le résultat.

L'association souhaite réaliser son action et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2024, dossier MGDIS N°9528.

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association Green Cross France et Territoire une subvention d'un montant de 28 500 €.

Cette subvention représente 46.34 % du coût total prévisionnel de l'action estimé à 61 500 € (hors contributions Volontaires).

Le paiement de la subvention s'effectuera en deux versements sur l'année 2024 comme suit :

- 80%, du montant total de la subvention, soit 22 800€ à la notification de la convention;
- 20% du montant total de la subvention, soit 5 700€ à l'issue de la mission et aux rendus tels qu'exposés précédemment.

La Métropole mettra également à disposition à titre gracieux, l'hémicycle du Pharo, la salle de réunion et l'espace traiteur.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau Métropolitain de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA-042-15297/23/CM du 7 décembre 2023 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Métropole modifié.

#### **Oùï le rapport ci-dessus**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- L'engagement de la Métropole dans une vision et une action forte autour du grand cycle de l'eau ;
- Que la Métropole souhaite poursuivre et intensifier l'ensemble de ses actions, tant au niveau de la sensibilisation, de la mobilisation et de la coordination de tous les acteurs, qu'à la mise en œuvre régulière d'innovation et de démonstration ;
- La nécessité de fédérer et de communiquer avec tous les acteurs.

#### **Délibère**

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention de fonctionnement spécifique à l'association Green Cross France et Territoire, d'un montant de 28 500 euros au titre de l'exercice 2024 / 2025.

**Article 2 :**

Est approuvée la convention d'objectifs, ci-annexée, avec l'association Green Cross France et Territoire.

**Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe Gémapi, de l'exercice 2024, pour 80% soit 22 800 euros et de l'exercice 2025 pour 20% soit 5 700 euros, en section de fonctionnement : nature 6568.

Ces crédits relèvent de la politique « environnement, énergie, agriculture, patrimoine naturel », de la sous-politique « Littoral, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, environnement » et du programme « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » et seront exécutés par le service gestionnaire « 5GEMAP ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Mer - Littoral,  
Cycle de l'Eau - GEMAPI  
Ports

Didier REAULT